

AGISSEZ POUR METTRE FIN AU RACISME SYSTÉMIQUE !

Nous ne pouvons
pas rester silencieux
simplement
parce que nous
nous sentons
mal à l'aise.

Signez la pétition
sur usw.org/justice
(page en anglais)

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE

« Alors que les manifestants rentrent chez eux, que la fumée des gaz lacrymogènes se dissipe, et que les ecchymoses laissées par les balles en caoutchouc cicatrisent, il y a encore un long chemin à faire. Nous devons lutter pour instaurer une réforme politique qui permettra justice et égalité, tout en prenant en compte les autres minorités. Tout cela va bien au-delà du maintien de l'ordre.

Les personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) doivent bénéficier des mêmes opportunités et de la même réalité que les Caucasiens. Ils doivent avoir le même accès aux prêts hypothécaires, au logement, à un système éducatif de qualité, un accès décent à la nutrition et aux soins médicaux, l'égalité au sein de notre système judiciaire, etc. La liste est très longue. Ils doivent avoir accès à tous

les avantages auxquels les Blancs ont accès tous les jours, sans même en avoir conscience. Chacun doit avoir les mêmes droits que son voisin.

Pourquoi n'exigeons-nous pas également réparation ? Nous devons cesser de nous contenter de demi-mesures et exiger des changements réellement significatifs dans les prochaines étapes. Il ne s'agit pas seulement d'inhaler du gaz et de se prendre des balles ; si nous désirons vraiment réaliser ce changement, il s'agit de matérialiser ces évolutions auxquelles nous aspirons dans nos actes, et de faire que nos actions soient être plus puissantes que nos discours. Nous ne pouvons plus nous arrêter maintenant. »

— Donna Hoki, Présidente par intérim

>>> Dans le cas où vous l'avez manqué : Lisez notre [Déclaration sur les manifestations pour George Floyd](#)

« Le Syndicat des Métallos au Canada condamne le racisme anti-Noirs sous toutes ses formes et la violence raciste qui est survenue de part et d'autre de la frontière. Notre syndicat est solidaire des communautés noires du monde entier. Ce qui est arrivé à George Floyd, Ahmaud Arbery, Breonna Taylor et tant de personnes noires non armées est inacceptable. Ici, le Canada, est en colère et révolté face aux décès tragiques récemment de Regis Korchinski-Paquet à Toronto, de D'Andre Campbell à Brampton (Ont.), et de Chantel Moore à Edmundston (N.-B.), lors d'affrontements avec la police. » Lisez la déclaration des Métallos dans son intégralité sur <https://1944.fyi/llo>

IMPLIQUEZ-VOUS!

Voici quelques idées si vous souhaitez devenir un allié :

- Contactez le **Comité** des droits civils et des droits de la personne de la Section locale 1944
- Engagez la conversation avec votre employeur sur le fait d'embaucher plus de personnes autochtones, noires et de couleur
- Travaillez et soutenez des organisations telles que la Coalition of Black Trade Unionists (CBTU)
- Levez-vous et dénoncez les commentaires et les blagues racistes dans nos communautés et nos lieux de travail
- Soyez un allié des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur dans votre milieu de travail
- Participez à des ateliers en ligne contre le racisme
- Renseignez-vous, faites un don, et soutenez les organismes de lutte anti-racisme

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUEL

Merci à ceux d'entre vous qui ont participé à l'assemblée générale annuelle de la Société de secours mutuel du Syndicat des travailleurs (euses) en télécommunications le 28 mai 2020, qui s'est tenue virtuellement pour la première fois via web conférence Zoom.

Pour ceux d'entre vous qui ne le savent pas, la Société de secours mutuel est un fonds d'épargne destiné à promouvoir les intérêts des membres de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos. En tant que tel, elle sert de fonds de grève et de défense pour la Section locale. Parallèlement, nous avons également accès au fonds de grève et de défense du Syndicat international des Métallos.

La Société de secours mutuel possède également certains des bureaux de la Section locale, et elle verse des cadeaux de retraite pouvant atteindre

jusqu'à 1 000 \$ aux membres qui y sont admissibles. Enfin, la Société de secours mutuel finance occasionnellement des projets spéciaux ponctuels de la Section locale, tel que récemment les célébrations du 75^e anniversaire de la Section locale qui ont été organisées à travers le pays.

Lors de l'AGA, les membres ont été informés que les fonds de la Société sont au beau fixe et que son actif net est d'environ 22 millions de dollars. Cet actif net a augmenté d'environ 500 000 \$ en 2019, malgré nos célébrations du 75^e anniversaire et les nombreuses autres dépenses de la Société.

J'ai fait le point sur l'état des investissements de la Société pendant la crise de la COVID-19 ; il y a eu des effets négatifs minimes grâce à la nature prudente de nos investissements.

Tandis que nous nous dirigeons vers les négociations avec Telus à la fin de l'année 2021, la Section locale peut avancer avec la confiance d'avoir à sa disposition un fonds d'épargne solide.

— Michael Phillips, Secrétaire-trésorier

CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE DANS NOS VIES

AGISSEZ CONTRE LES ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN ALBERTA !

>>> **Dites à votre député(e)** que vous êtes opposé aux attaques du PCU contre l'enseignement public, incluant le licenciement de 20 000 travailleuses et travailleurs de l'éducation.

PROTEGEZ LES SERVICES DE GARDE !

La pandémie a mis en danger l'avenir des services de garde au Canada. Le Syndicat des Métallos demande à tous les membres de s'impliquer et de faire pression pour exiger des services de garde publics de qualité et accessibles dans tout le pays. Signez la pétition pour sauver les services de garde sur <https://1944.fyi/sdg>

ATTAQUES CONTRE L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN ALBERTA PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19

Alors que les Albertains sont frappés par la pandémie de la COVID-19, le gouvernement du PCU utilise la crise pour faire avancer son programme de privatisation de l'éducation, par le biais du projet de loi 15, « Choice in Education Act » (Loi sur le choix sur l'éducation).

Selon la Fédération du travail de l'Alberta, « le projet de loi 15, sous couvert du "choix" des parents, constitue une attaque évidente contre l'éducation publique et les conseils scolaires élus publiquement, et porte atteinte aux droits de l'enfant ». Par exemple, il y a quelques semaines de cela, la ministre Adriana LaGrange a annoncé que d'ici la fin novembre cette année, elle dissoudrait le conseil scolaire de Calgary, pourtant élu démocratiquement.

Qu'induisent ces attaques contre l'éducation publique ? Elles encouragent les familles qui peuvent se le permettre à quitter le système scolaire public, les poussant vers l'enseignement privé ou en ligne, tandis que seules les catégories les plus pauvres de la population n'auront d'autre choix que d'inscrire leurs enfants dans des écoles publiques privées de financements et de ressources.

Pour en savoir plus, lisez la [série de blogs](#) de la Fédération du travail de l'Alberta sur l'éducation publique en période de crise.

AVEZ-VOUS RÉPONDU AU SONDAGE POINT SUR LA COVID-19 ?

Nous sommes tous touchés par les effets de la COVID-19, dans nos vies personnelles et professionnelles. Nous vous demandons d'aider votre syndicat à avoir une meilleure connaissance de la façon dont la situation vous affecte, afin que nous puissions ajuster nos efforts pour vous apporter notre aide.

Le sondage cherche à récolter des informations sur vos conditions de travail ainsi que sur votre santé et bien-être.

Faites-nous part de votre avis sur <https://1944.fyi/C19temoignages>



PORTER UN MASQUE EN CONTEXTE DE CHALEUR

L'exposition à la chaleur peut entraîner des effets allant d'un inconfort thermique au coup de chaleur en cas de forte température. Selon l'[Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail](#) (IRSST), le port d'un masque pendant les périodes de stress thermique n'augmente pas la température corporelle, mais il peut créer une sensation d'inconfort.

Voici quelques recommandations permettant d'améliorer le confort pour les travailleuses et travailleurs qui portent le masque en contexte de chaleur :

- Choisissez un masque conçu avec un matériau le plus respirable possible tout en ayant une forte efficacité de filtration. Cela permet de réduire le taux d'humidité dans l'air à l'intérieur du masque.
- Lorsque vous portez un masque, favorisez la respiration par le nez (bouche fermée), qui génère moins de chaleur et d'humidité qui seront retenues dans le masque. Veuillez noter que la respiration nasale n'est possible que lors d'un effort faible à modéré.
- Changez de masque lorsque celui-ci devient humide à cause de la respiration ou de la sueur, ou qu'il est sali.
- Portez un masque lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent pas être respectées.

Les recommandations suivantes permettent d'améliorer le confort lors du port du masque :

- Nettoyez votre visage avant et après le port du masque. Si celui-ci est réutilisable, lavez-le à l'eau chaude et au savon après chaque utilisation.
- Atténuez l'inconfort lié à la chaleur en refroidissant votre front et cou, même en portant le masque.
- En milieu de travail intérieur, assurez une ventilation adéquate et mettez en marche l'air climatisé si possible.

Que vous portiez un masque ou non, **pendant les périodes de forte chaleur il est important que vous restiez bien hydraté et que vous insistiez pour prendre les pauses dont vous avez besoin pour supporter la chaleur.**

SANTÉ ET SÉCURITÉ : SOYEZ INFORMÉ DE VOS DROITS PENDANT LA COVID-19 !

Consultez régulièrement la page des Métallos « [Les infos et les droits](#) » pour de l'information pratique sur les dispositions à prendre en matière de santé et sécurité, et d'autres informations utiles.

VOTE DES MÉTALLOS

PROJET DE LOI 61 ET INSTRUMENTALISATION DE LA CRISE SANITAIRE

Le gouvernement provincial du Québec a déposé le projet de loi 61 qui, dans le contexte de la relance de l'économie du Québec rendue nécessaire par l'urgence sanitaire, autoriserait le gouvernement de François Legault à contourner des lois existantes, sans possibilité de contestation par les citoyens. Selon la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), « ce projet de loi permet de mettre en veilleuse plusieurs contre-pouvoir, dont des lois du travail, des normes environnementales, des mécanismes anti-corruption et autres lois et règlements. Celui-ci limite l'étude de projets de loi par les parlementaires. »

L'opposition et les syndicats considèrent ce projet de loi comme un prétexte pour le gouvernement de s'arroger de nouveaux pouvoirs de façon permanente en instrumentalisant l'état d'urgence.

Une dérive antidémocratique

« On parle ici de reddition de comptes et de l'abolition de droits fondamentaux. Par ce projet de loi, Québec se donne une immunité judiciaire qui empêche toute contestation ou recours devant les tribunaux, tout en maintenant l'état d'urgence sanitaire pour une période de deux ans, ce qui lui donne le pouvoir de limiter d'autres droits sous prétexte de la pandémie. On n'est pas loin d'un geste antidémocratique », a déclaré Daniel Boyer, Président de la FTQ.

Ce projet de loi permet également d'accélérer les procédures d'expropriations, mettant en danger le droit des propriétaires d'obtenir une juste valeur pour leurs biens, sans possibilité de contester.

ALBERTA : LE PROJET DE LOI 1 EST UNE ATTAQUE CONTRE LES DROITS DES CITOYENS

Le 28 mai 2020, le gouvernement provincial de l'Alberta a adopté le projet de loi 1, également appelé Critical Infrastructure Defense Act (l'acte sur la défense des infrastructures essentielles). Son objectif officiel est de protéger « les infrastructures essentielles en créant des infractions pour intrusion, interférence avec les opérations ou cause de dommages ».

La Fédération du travail de l'Alberta affirme qu'avec le projet de loi 1, ils s'attendent « à ce que le gouvernement de Kenney encourage la police à agir plus tôt et plus agressivement pour limiter la liberté de rassemblement et d'expression des syndicats. Cela aggravera et multipliera les conflits de travail et les manifestations ».

Selon [Arthur Noskey](#), grand chef du Traité 8 des Premières nations de l'Alberta, le projet de loi 1 « viole les droits ancestraux et ainsi que ceux issus de traités, et augmentera les tensions entre la police et les peuples autochtones ».

« Avec ce projet de loi, il sera légal de mettre en détention des citoyens qui participent à une manifestation ou à un rassemblement pour demander des comptes au gouvernement provincial, a déclaré Donna Hokiro, Présidente par intérim. Cela concernera toutes les personnes qui souhaitent se faire entendre sur des questions qui leur tiennent à cœur. Il s'agit d'un abus de pouvoir flagrant qui porte atteinte aux droits et libertés fondamentaux. C'est un nouveau coup bas pour le PCU, et c'est scandaleux. »



LE SALAIRE MINIMUM DE L'ALBERTA EST EN DANGER !

À l'heure actuelle, plus de 350 000 Albertains gagnent 15 \$ de l'heure, dont la plupart sont des femmes, des jeunes ou des travailleurs racialisés. Plus de 50 % des salariés qui touchent le salaire minimum sont des adultes, et 40 % d'entre eux ont des enfants. Alors que nous luttons pour remettre notre économie sur pied, retirer l'argent des poches des Albertains ordinaires est contre-productif.

Rejoignez la campagne « 15 is Fair » de la Fédération du travail de l'Alberta et demandez au Premier ministre Kenney d'annuler son plan de réduction du salaire minimum de l'Alberta.

SIGNEZ LA PÉTITION !

LES MEMBRES ONT LA PAROLE

« J'ai travaillé pour BCTEL puis Telus de novembre 1988 au 30 avril 2020, date de mon départ à la retraite. Depuis, j'ai encaissé deux très bons chèques de pension et je suis très reconnaissant d'avoir bénéficié d'une représentation syndicale exceptionnelle tout au long de ma carrière.

Je sais que ma qualité de vie quotidienne au travail et toutes les compensations salariales, congés, indemnités de maladie, ainsi que la dignité et les droits de la personne dont j'ai joui sont le résultat direct d'un effort bien organisé et dévoué des confrères et consœurs de ma Section locale, qui nous ont représentés tout au long de notre carrière. À tous les Représentants des sections locales, merci du fond du cœur.

Le confrère Pasqualetto m'a suggéré de vous contacter car je suis éligible pour un cadeau de départ à la retraite. Merci encore ! » — *James Allinson, retraité de l'Unité 31*

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUR VOS DROITS À LA RETRAITE ?

Contactez le bureau de votre Section locale par courriel : contact@usw1944.ca

BOURSES D'ÉTUDES DE LA SECTION LOCALE 1944

SAISISSEZ UNE OPPORTUNITÉ D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

La bourse d'études annuelle de la Section locale 1944 du Syndicat des Métallos consiste de :

- 3 bourses de 750 \$
- 4 bourses de 1 000 \$ pour l'inscription à tout établissement public postsecondaire.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Columbia Institute par téléphone au (604) 408-2500 ou par courriel à info@columbiainstitute.ca. Plus de renseignements [ici](#).

La date limite de dépôt des demandes est le samedi 1^{er} août 2020.



zoom



Rejoignez les assemblées de votre unité d'où que vous soyez, en utilisant votre ordinateur portable, ordinateur de bureau, téléphone ou tablette !

JUSQU'À NOUVEL ORDRE, TOUTES LES ASSEMBLÉES D'UNITÉ SE DÉROULERONT PAR WEB CONFÉRENCE ZOOM

Accédez à votre assemblée d'unité en un seul clic ! Suivez simplement le lien fourni dans votre avis d'assemblée, et entrez le numéro d'identification. Vous pouvez également joindre l'assemblée en utilisant le numéro sans frais.

Restez connecté, en sécurité.

SECTION LOCALE 1944
COMITÉ DES FEMMES D'ACIER



révélez la

FEMME D'ACIER

qui est en vous !



Magasinez nos vêtements & accessoires en ligne sur <https://fr.shopusw1944.ca>

